

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **67 (1941)**

Heft 3

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

l'intérêt et l'amortissement du capital doivent être payés par l'économie de charbon. Les frais de personnel peuvent être négligés, car ils sont très faibles pour les chaudières électriques ; le personnel de l'installation existante assurera facilement le service de la chaudière électrique. Même dans bien des cas, on pourra faire une économie de personnel pendant les mois d'été, lorsque les chaudières à charbon seront hors service.

Si nous admettons qu'il s'agit de mesures dues à la guerre et ne servant qu'à surmonter les difficultés passagères, comptons par prudence avec un amortissement rapide des 13,25 millions de francs, soit 5 ans. Au taux de 5 %, il faudra 23 % du capital, soit 3,05 millions de francs par an pour intérêt et amortissement en 5 ans. La différence entre la valeur du charbon économisé de 6,6 millions et les 3,05 millions pour le service du capital, soit 3,55 millions, reste pour payer les 350 millions de kWh consommés. Le prix du kWh peut donc être d'environ 1 centime. Le prix de parité du kWh, calculé sans tenir compte des intérêts et de l'amortissement, comme on l'a souvent fait pour les chaudières électriques, est de 1,85 centimes si la tonne de charbon coûte 110 fr.

En résumé, nous pouvons dire : Avec un capital d'environ 13,5 millions, il est possible d'équiper de chaudières électriques pour le service mixte les chaufferies d'industries qui utilisaient jusqu'à présent, même en été, du charbon pour le chauffage. On pourra ainsi utiliser 350 millions de kWh qui, sans cela, auraient été perdus pendant les mois d'été et faire une économie de 60 000 t de charbon pour les mois d'hiver. Dans le cas défavorable d'un amortissement rapide, l'industrie peut encore payer 1 centime le kWh. Cette mesure est particulièrement intéressante car elle permet de remplacer par un produit national le charbon qu'il est si difficile de se procurer actuellement.

Autres possibilités d'économie du charbon.

Par l'introduction de l'exploitation mixte pour la production de chaleur, les centrales électriques pourront vendre la plus grande partie de la pointe naturelle d'énergie d'été. Les 350 millions de kWh non utilisés actuellement sont cependant loin de pouvoir couvrir tous les besoins de chaleur de l'industrie en été. Seules un certain nombre d'industries pourront être pourvues de ce système. Une enquête a montré que 142 industries suisses qui semblent convenir spécialement au service mixte combiné consommaient pendant les 7 mois d'été 1 237 000 t de vapeur, demandant pour sa production 165 000 t de charbon. La consommation totale de charbon des industries suisses pendant les mois d'été est encore un multiple de ce chiffre. Il serait donc possible d'absorber une beaucoup plus grande quantité d'énergie de pointe d'été et de réduire encore plus l'importation de charbon ou d'accumuler ce dernier pour l'hiver.

Nous proposons donc d'introduire dans l'industrie l'exploitation mixte par le montage de chaudières électriques. Cette proposition fournira du travail qui pourra être immédiatement entrepris avec le grand avantage de ne nécessiter aucune subvention. Il faudra, en outre, rechercher comment il sera possible d'augmenter l'énergie d'été à bon marché, par exemple par l'adjonction de nouvelles unités dans les usines existantes, élévation du niveau d'amont, etc. Il ne peut exister aucun doute après ce que nous avons dit que cette énergie pourra aussi être utilisée. Cela permettra de réduire encore la consommation de charbon en été, tâche particulièrement importante actuellement.

Il est possible qu'au cours de la guerre, nous devions utiliser pour le chauffage de grandes quantités d'énergie qui, en temps normal, sont indispensables pour d'autres buts.

Cette énergie peut être libérée, soit par une réduction de la consommation dans les usines due à la situation économique, soit par des décisions des autorités (réglementation des heures de travail, obscurcissement) soit encore par décret, si l'approvisionnement en combustible l'exige. Les chaudières électriques industrielles permettront de consommer cette énergie et le charbon ainsi économisé pourra être utilisé par les autres consommateurs, qui ne peuvent pas transformer leur installation ou ne le peuvent qu'à grands frais (usines à gaz, chauffage de locaux).

Nous voyons donc qu'il nous est possible « d'accumuler » tout l'excédent d'énergie dont nous disposons actuellement et même un multiple de celui-ci. Il nous est possible, avec une dépense relativement faible et facile à amortir, d'éviter déjà que l'été prochain cette énergie soit perdue.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES (SECTION S. I. A.)

Rapport du président sur l'exercice 1940.

présenté à l'Assemblée générale du 17 janvier 1941.

Messieurs et chers collègues,

En terminant son rapport sur l'exercice 1939, mon prédécesseur disait : « Nous avons tous conscience que nous allons au-devant d'une période particulièrement difficile et nous sentons aussi de ce fait, et d'autant mieux, la nécessité de nous grouper pour la défense de nos intérêts professionnels ».

C'est bien sous ce double signe : « Difficultés et intérêts professionnels » que s'est déroulée l'activité de notre Section pendant l'année 1940. Les difficultés, je ne vous en parlerai que pour mémoire. Les petites complications, les quelques entorses à nos convenances personnelles que nous avons dû supporter, n'ont pas à être citées ici si l'on songe aux efforts tragiques que certains fournissent à l'heure actuelle pour conserver simplement leur droit à l'existence. Dans les circonstances présentes, les plaintes doivent être contenues, et tout doit être concentré sur l'action.

Agir, et dans le cadre restreint de notre Section, agir en faveur des intérêts de notre profession et de son influence toujours plus marquée dans les questions intéressant la vie du pays, voilà quelle a été, dans la limite de ses modestes moyens, la principale préoccupation de votre comité pendant l'exercice écoulé. Jugez-en plutôt :

La question de la *protection du titre* et de la profession d'architecte et d'ingénieur sur le plan cantonal a fait l'objet de plusieurs discussions au cours de nos séances. Une commission intergroupe, nommée en février 1940, a établi un projet de loi qui paraît actuellement se présenter sous sa forme définitive et va être incessamment transmis aux instances compétentes. Il convient de remercier ici la dite commission, et tout particulièrement son président, notre collègue, M. Eric Choisy, ingénieur, de l'activité et de la compétence dont ils ont fait preuve en l'occurrence.

Dans un autre ordre d'idée, d'un intérêt tout aussi immédiat que l'objet précédent, votre comité a abordé l'étude de la *création de possibilités de travail* pour les bureaux d'ingénieurs et d'architectes de notre canton. Faisant suite aux recommandations du Comité central de notre Société, il a constitué, en août, une Commission paritaire dans laquelle l'Etat et la Ville de Genève étaient représentés et aux travaux de laquelle ont également participé des délégués des Associations d'architectes de la place. Cette commission a adressé au début d'octobre un rapport détaillé et des propositions concrètes au Conseil d'Etat et au Conseil administratif de la Ville de Genève. Grâce à la compréhension et à la bienveillance qui nous ont été témoignées par M. le Chef du Département des Travaux Publics, plusieurs propositions de la Commission ont déjà été ou vont être incessamment réalisées.

Consciente des responsabilités que les connaissances techni-

ques de ses membres lui imposent, notre Section, sur la proposition du comité, a nommé, en décembre, une *Commission pour l'étude des problèmes techniques genevois*. Le futur rapport de cette commission fera certainement l'objet d'une large discussion au cours de l'année 1941, comme aussi la question de la vieille Ville qui est revenue à l'ordre du jour des séances de votre comité.

Nous avons participé comme il convenait à l'activité de notre société-mère. Votre président a pris part, le 9 avril, à la conférence des présidents des sections à Berne pour l'étude du projet d'ordonnance fédérale concernant la création de *Caisses de compensation* pour les propriétaires de bureau, question qui avait été préalablement l'objet d'un examen spécial dans notre séance extraordinaire du 25 janvier. Le 14 décembre, nos cinq délégués se sont rendus à Berne pour nous représenter à l'Assemblée des délégués et à l'Assemblée générale de la S. I. A.

Passons maintenant rapidement en revue les manifestations de notre Section pendant l'année 1940 :

Notre assemblée générale du 18 janvier fut suivie d'un dîner, puis de la présentation, par son auteur, notre collègue Jean Duviard, d'un film en couleurs tourné au cours d'une *croisière le long des côtes grecques*. Les merveilles artistiques que nous avons eu le privilège d'admirer ce soir-là existent-elles encore ? Le souvenir que nous gardons de leur vision et des commentaires qui l'ont accompagnée, devient d'autant plus précieux lorsque nous évoquons cette crainte.

Le 8 février, M. Charles Senglet exposa avec compétence et clarté la question des *carburants de remplacement*, dont nous pressentions déjà toute la nécessité.

Une délégation sympathique de nos collègues lausannois, M. Jaton, ingénieur en chef de la division des Travaux, M. Marguerat, ingénieur en chef adjoint de la Traction et M. Desponds, chef de la Section des installations de sécurité, attachés au 1^{er} Arrondissement des CFF, vint à notre séance du 7 mars nous parler en toute connaissance de cause des *Questions ferroviaires actuelles*, après que M. F. Chenaux, directeur du dit Arrondissement, ait fort judicieusement introduit l'exposé de ses collaborateurs.

Une heureuse diversion fut apportée à nos préoccupations par la conférence pleine de finesse que nous fit le 11 avril M. Adrien Bovy, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Genève, en prenant pour thème un vers du Premier Chant de l'Art poétique de Boileau : *Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales*. Ce fut une promenade délicate et instructive à travers les chefs-d'œuvre de l'architecture antique et de la grande époque.

À la rentrée de l'automne, notre collègue Georges Bovet nous reposa de la longue séance administrative du 3 octobre en nous invitant à le suivre sur l'écran dans son *Voyage aux antipodes* et nous brossa un intéressant et vivant tableau de l'Australie, la Nouvelle Zélande, Java, etc.

Puis, le 7 novembre, M. Jean Ellenberger, architecte, nous parla, en intitulant son originale et appréciée conférence : *Architecture — œuvre poétique*, de l'intervention cyclique de la conception artistique et poétique dans l'évolution de l'architecture.

Enfin, le 5 décembre, notre trésorier, M. Pierre Lenoir, clôtura la série de nos conférences en nous faisant part, au cours d'un exposé alerte et fort documenté, des méthodes de *Forage d'un puits filtrant* et des expériences et constatations faites au cours d'un récent travail de cette nature.

Trois sorties ponctuèrent heureusement nos séances : la première, le 14 mars, fut consacrée à la visite, presque traditionnelle actuellement pour les Sociétés techniques, des chantiers de l'usine du Verbois ; puis, en automne, plus de quarante membres de notre Section consacrèrent la journée du 17 octobre à une excursion fort réussie à Niederurnen (Glaris) pour y visiter les usines de l'Eternit S. A. Enfin, le 30 novembre, nous fûmes les hôtes des Ateliers des Charmilles S. A., à Genève, où nous pûmes nous rendre compte des intéressantes fabrications en cours et notamment de la construction des turbines de l'usine du Verbois.

Je vous rassurerai sur l'activité de votre comité en vous indiquant qu'il a tenu au cours de l'année 1940 douze séances, toutes très sérieuses.

Enfin, et puisqu'un rapport d'ingénieur ne peut se passer de chiffres, je vous dirai qu'à fin 1940 l'effectif de notre Section s'élevait à 164 membres (44 architectes, 48 ingénieurs civils, 23 ingénieurs électriciens, 40 ingénieurs mécaniciens, 4 ingénieurs ruraux et 5 chimistes), accusant ainsi une légère augmentation sur celui du début de l'année. Nous avons pu éviter des démissions et avons eu le plaisir d'admettre parmi nous 7 nouveaux membres : MM. Théodore Bovet, ingénieur mécanicien, Frank Bugnion, ingénieur électricien, Charles Fatio, ingénieur civil, Jacques Micheli, ingénieur électricien, Louis Perrin, ingénieur civil, Jules Zumthor, architecte, et par transfert de la Section vaudoise, M. Jules Savary, architecte. Nous avons eu par contre le regret de perdre, par décès, quatre des nôtres : MM. Auguste Boissonnas, ingénieur, Robert Maillart, ingénieur, Georges Lenoir, ingénieur, et tout dernièrement M. Marc Camoletti, architecte, tous des personnalités bien connues à Genève et au delà de nos frontières.

J'aurai garde, en terminant ce rapport, de ne pas remercier mes collègues du comité de l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée, ni vous tous, mes chers collègues, de l'indulgence et de la compréhension que vous n'avez cessé de me manifester, malgré l'aridité de ma présidence. Je ne veux pas manquer non plus d'adresser un salut reconnaissant à notre armée qui veille sur le pays et nous a permis de poursuivre jusqu'à aujourd'hui nos travaux dans la paix et dans l'ordre.

Et maintenant, mes chers collègues, pour la seconde moitié du mandat de votre comité : En avant !

Le président : F. BOLENS.

NÉCROLOGIE

Otto-Rudolph Salvisberg

Professeur à l'Ecole polytechnique fédérale.

Le 26 décembre dernier, la radio annonçait le décès du professeur Otto-Rudolph Salvisberg, dans les Alpes grisonnes ; cette mort, survenue en pleine activité, nous causa à tous une profonde stupéfaction.

Nature combative et indépendante, Salvisberg a consacré toute sa vie à l'exercice de la profession qu'il avait choisie, qu'il aimait profondément et qu'il exerça à la fois comme professeur et grand architecte.

Il est né en 1883, à Köniz, au canton de Berne. Il a étudié au technicum de Bienne puis à Munich, toutefois sans jamais faire de diplôme. L'important pour lui était d'acquérir les connaissances qui devaient faire de lui le maître que nous avons connu. Après deux ans de stage chez Curriel et Moser, à Karlsruhe, il se rend à Berlin avec l'intention de continuer vers le nord. Ce fut pourtant dans cette ville qu'il se fixa et exerça jusqu'en 1929 son activité, date à laquelle il fut appelé comme professeur à l'Ecole polytechnique fédérale.

D'une intelligence très vive, l'architecte Salvisberg fut un organisateur de premier ordre. Dans ses travaux, rien n'était laissé au hasard et ses plans de villas, édifices publics, hôpitaux, etc., sont des modèles d'organisation. Très observateur, il s'inspire tout d'abord des époques créatrices du passé. C'est en artisan connaissant le matériau qu'il construit. Le premier grand bâtiment commercial de Berlin, « Das Lindenhof », en construction apparente de béton est son œuvre. C'était en 1913, alors que bien des architectes étaient encore sous l'influence néfaste de 1900. Sa renommée est faite, c'est à lui que sont confiés les travaux les plus importants de Berlin, bâtiments industriels et commerciaux, villas, etc. Il excelle dans les cités-jardins et les maisons d'habitation qu'il construit par milliers. A Berlin, il fait partie de la Commission des Trois qui juge en dernière instance tous les grands travaux d'urbanisme de la ville.

De son activité en Allemagne, nous citerons les quelques exemples suivants, parmi les plus importants : la fabrique de films Geiger, à Berlin, la caserne de Breslau, le bâtiment d'assurances S. A., à Berlin, les grands magasins Wertheim, à Berlin, les cités-jardins de Piesteritz, Nauen, Berlin-Wilmersdorf, Köpenick, Dorstfeld, Schwaz, Zehlendorf, etc., ainsi que de nombreuses villas. Sa réputation ne tarda pas à dépasser les frontières d'Allemagne.